

Dans ce numéro

- Autoconsommation collective
- Sécurisation de l'avenue Jean Monestier : lancement de l'expérimentation
- Budget participatif #2

☎ 04 66 45 00 53

✉ mairie@floractroisrivières48.fr

🌐 www.floractroisrivières.fr



Autoconsommation collective

La commune de Florac, inquiète de l'augmentation du prix de l'électricité et des conséquences sur son territoire, notamment pour les commerçants et artisans, **lance une consultation sur l'autoconsommation collective d'électricité issue du solaire.**



L'autoconsommation collective : qu'est-ce que c'est ?

Un projet d'autoconsommation collective consiste à partager la consommation d'électricité produite localement par des panneaux solaires publics et/ou privés, dans un périmètre de 20 km.

Les producteurs et les consommateurs se regroupent en personne morale et consomment l'énergie produite à un prix fixe, défini en amont de façon collective.

C'est un montage gagnant-gagnant : le producteur valorise au moins aussi bien, voire mieux, sa production par rapport une vente classique à EDF et les consommateurs ont accès à une électricité produite localement à un prix inférieur ou égal à celui de leur fournisseur traditionnel et surtout stable sur une longue durée (au moins 20 ans).

La consultation sur la commune

La difficulté de la mise en œuvre d'un tel projet réside dans la phase de préparation et nécessite souvent l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Une telle étude coûte environ 15 000€ HT.

Avant d'engager la procédure, la commune lance, avec l'accompagnement du Parc National des Cévennes, **une consultation auprès des Floracois** afin d'identifier les producteurs et consommateurs intéressés par un tel projet.

” Rendez-vous sur le site de la mairie pour participer à cette consultation

www.floractroisrivières.fr



Sécurisation de l'avenue Jean Monestier : lancement de l'expérimentation

Suite à la consultation citoyenne qui a opté pour le scénario #4, consistant au **maintien du double sens sur le tronçon sud avec suppression des stationnements**, des aménagements ont été décidés pour concrétiser le projet.

À la suite de réunions techniques entre citoyens, élus et techniciens et tenant compte des recommandations d'entreprises spécialisées, une série de travaux a été planifiée.

L'entreprise ETSL, basée à Mende, sera responsable de la mise en œuvre de ces travaux, qui comprendront :

- le retrait des barrières existantes,
- le recouvrement de la signalisation de stationnement,
- l'installation de barrières et de potelets le long du futur trottoir, d'une largeur de 1,40 m, entre le Crédit Agricole et le croisement avec la rue du Pêcheur,
- la mise en place de panneaux de signalisation,
- le marquage au sol.

Le début des travaux est prévu pour le 22 mars jusqu'au 15 avril.

Il est important de noter que tous les emplacements de stationnement sur l'avenue seront supprimés conformément au projet.

” Durant cette période, des perturbations sont à prévoir sur l'avenue en raison des travaux en cours.





Budget participatif : 2eme édition

La commune a lancé la 2eme édition de son Budget Participatif le 5 février dernier. Cette initiative de démocratie participative vise à encourager les idées nouvelles et à donner aux citoyens la possibilité d'agir pour le développement de leur commune.

Les résidents de Florac, âgés de 16 ans et plus, ont jusqu'au 15 mars pour soumettre leurs dossiers.

Toutes les informations sont disponibles via le QRcode ci-contre, sur le site de la mairie ou directement à l'accueil.

Au cœur du processus du Budget Participatif se trouve la **Commission Citoyenne**, chargée de l'examen de la recevabilité des projets proposés.

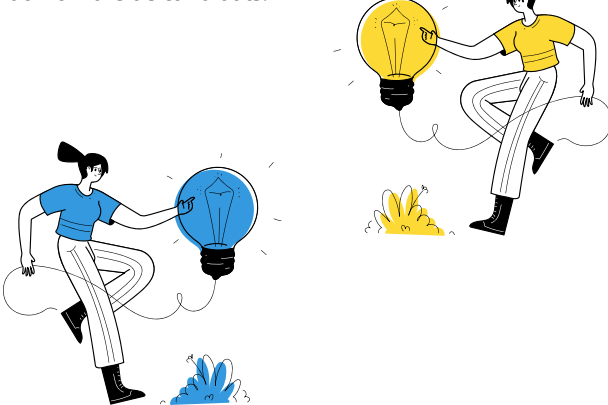
La commission, présidée de droit par Madame le Maire, comprend également 4 membres du Conseil Municipal et 4 suppléants, ainsi que 4 citoyens titulaires et 4 suppléants.

Rejoignez la Commission Citoyenne !

Nous invitons tous les citoyens intéressés à faire partie de cette commission à **soumettre leur candidature**. Pour cela il suffit de remplir le formulaire de candidature **avant le 15 mars 2024**.

Ce formulaire est disponible ci-dessous, en ligne sur le site de la mairie ou à l'accueil de la Mairie.

La sélection des membres de la Commission Citoyenne se fera par tirage au sort en fonction du nombre de candidats.



C'est quoi ?

- Une enveloppe de 20 000 € pour 2024
- Un dispositif de démocratie citoyenne participative
- Proposer des projets d'intérêt général destinés à améliorer le cadre de vie
- Voter pour les projets que les habitants souhaitent voir se réaliser

C'est quand ?

- du 5 février au 15 mars 2024

Calendrier



Comment ?

- Formulaires disponibles sur le site ou à l'accueil de la mairie



Qui vote ?

- La commission, composée d'élus et d'habitants

Devenez membre de la commission 2024 !

Formulaires disponibles ci-dessous, sur le site ou à l'accueil de la mairie



Formulaire d'inscription pour devenir représentant de la commission citoyenne (à retourner à l'accueil de la mairie !)

NOM : Prénom : souhaite participer à la commission citoyenne en tant que citoyen représentant des habitants de Florac Trois Rivières.

N° Tel : Mail :@.....

Vous pouvez également vous inscrire par internet via le site de la commune : www.floractroisrivieres48.fr

La sélection sera faite par tirage au sort.